



OCIRP 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

---



ANS

1967  
2017

## 50 ANS D'INNOVATION POUR PROTÉGER LES FAMILLES

Solidarité, sens du partage, recherche d'excellence, confiance dans la gestion paritaire : depuis sa création en 1967, l'OCIRP s'appuie sur des valeurs fortes qui orientent son action. Des valeurs qui lui permettent de répondre aux attentes de ses membres, dans une recherche constante d'amélioration de ses produits et services. Si son ADN n'a pas changé - la protection des familles, dans toute leur diversité et au plus près de leurs besoins - l'OCIRP s'est transformé. L'Organisme commun des institutions de rente de veuves (OCIRV) est devenu, en 1984, l'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, puis prendra en 1995 le statut d'Union.

Dédié à l'origine au veuvage, l'OCIRP a élargi son champ d'intervention avec des garanties consacrées à l'éducation, au handicap et à la perte d'autonomie, ainsi qu'un accompagnement social riche et varié. D'autres innovations jalonnent son histoire, comme la création de la Fondation d'entreprise « Au cœur de la famille », dédiée aux enfants et jeunes orphelins.

Ce rapide tour d'horizon préfigure les défis que doit relever l'OCIRP dans les prochaines années : l'intégration de la digitalisation dans les réponses apportées, la prise en compte des nouveaux modèles familiaux, l'augmentation des risques de perte d'autonomie, et toujours la recherche d'innovation au service de ses membres, pour renforcer la protection de la famille dans le futur.

La présidence paritaire de l'OCIRP  
Jean-Louis PEYRUDE et Philippe PIHET

1967  
1977

**LES COTISANTS  
SONT PRÈS  
DE 7 700 EN 1969,  
ILS DÉPASSENT  
LE MILLION  
AU DÉBUT DES  
ANNÉES 1990.**

Près de 6 millions de garanties  
protègent les salariés  
en 2016.

# 1967

LA SÉCURITÉ SOCIALE CONNAÎT SA PREMIÈRE GRANDE RÉFORME DEPUIS SA CRÉATION

CRÉATION DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

LA FRANCE DÉCIDE DE DÉVELOPPER SON RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE



## L'ACTE DE NAISSANCE

Développer et gérer un « régime de retraite et de prévoyance au profit des veuves, des veufs et des orphelins » : telle est la mission de l'Organisme commun des institutions de rente, de veuves, définie ainsi dans l'agrément du 28 décembre 1967. Pour la mener à bien, l'OCIRV unit plusieurs institutions de retraite complémentaire de cadres (Cirpica, IPCP, Ipica, Irrapri, IPRA-FNCC).

**"L'OBJECTIF : ASSURER UNE RENTE DÉCENTE À LA VEUVE D'UN SALARIÉ CADRE."**

# 1969

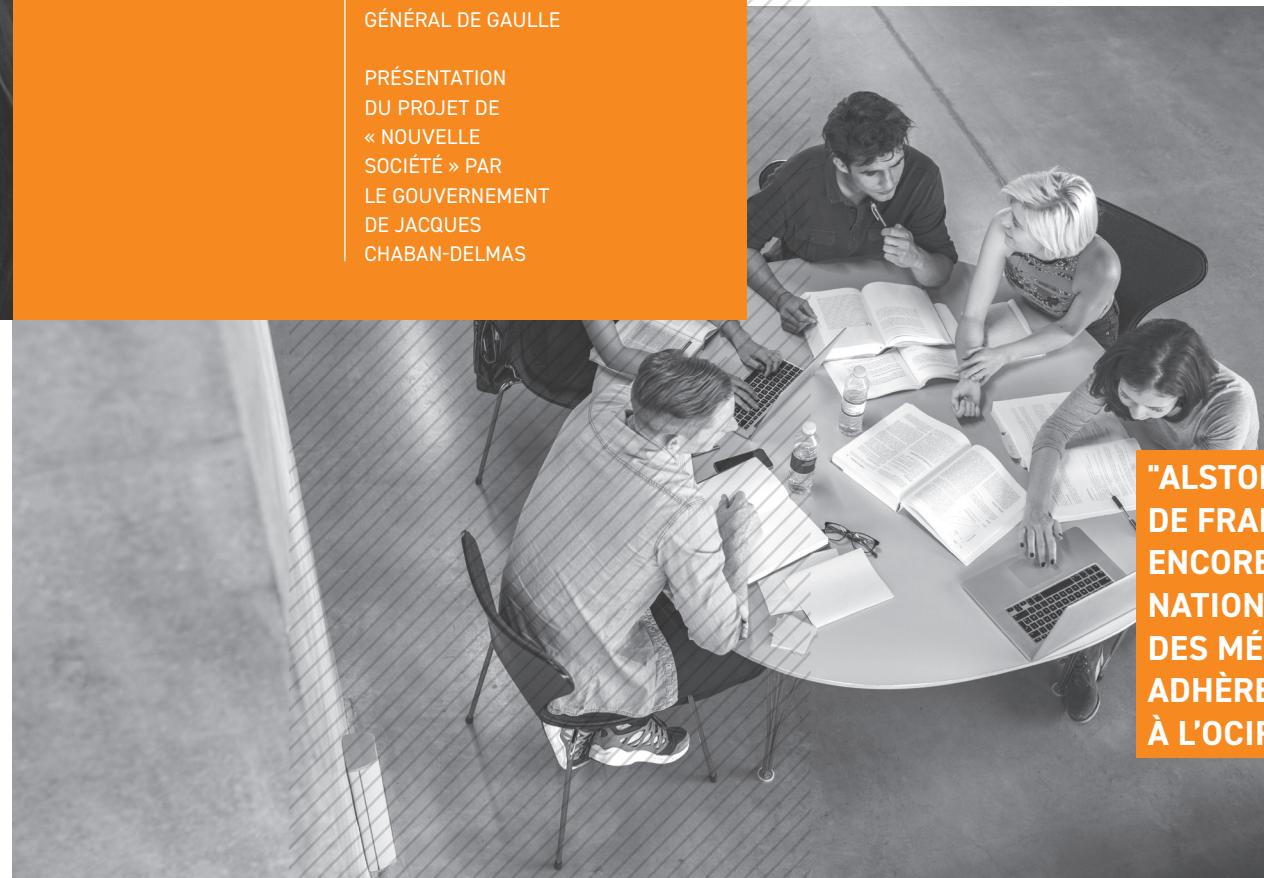
CRÉATION DE LA FONDATION DE FRANCE

DÉMISSION DU GÉNÉRAL DE GAULLE

PRÉSENTATION DU PROJET DE « NOUVELLE SOCIÉTÉ » PAR LE GOUVERNEMENT DE JACQUES CHABAN-DELMAS

## LA MONTÉE EN PUISSANCE

Les Institutions fondatrices sont rejointes par la Capricel, la Caisse autonome de prévoyance et de retraite des industries de la construction électrique. C'est la première représentante des nombreuses caisses de retraite et de prévoyance qui renforceront l'OCIRV au fil des années.



**"ALSTOM, DOCKS DE FRANCE OU ENCORE L'ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS ADHÈRENT À L'OCIRV."**

# 1970

CRÉATION  
DU SMIC

RÉFORME INSTITUANT  
L'AUTORITÉ  
PARENTALE,  
EN REMPLACEMENT  
DE L'AUTORITÉ  
PATERNELLE

LA DURÉE DU  
SERVICE MILITAIRE  
EST RAMENÉE  
À UN AN

LE MOUVEMENT  
DE LIBÉRATION DE  
LA FEMME PREND  
SON ENVOL

## LE TEMPS DE L'OUVERTURE

Très rapidement, l'OCIRV élargit son champ d'actions, en faisant de la solidarité pour tous son principal engagement. Le régime est ainsi ouvert aux salariés non-cadres.

En parallèle, l'Organisme crée une commission de contrôle et une commission technique. Une première étape dans la démarche continue de rigueur et de transparence.

**"CINQ SECTIONS  
ACCUEILLEN  
LES SALARIÉS EN  
FONCTION DE LEUR  
STATUT OU  
DE LEUR SECTEUR  
D'ACTIVITÉ."**



# 1975

ADOPTION DÉFINITIVE  
PAR L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE DE LA LOI  
VEIL RELATIVE À L'IVG

CENTIÈME  
ANNIVERSAIRE DE  
JEANNE CALMENT

GÉNÉRALISATION DE  
LA SÉCURITÉ SOCIALE  
À L'ENSEMBLE  
DES ACTIVITÉS  
PROFESSIONNELLES

## PRENDRE SOIN DES ORPHELINS

Choc pétrolier, montée du chômage, inquiétudes sur la démographie... Dans ce contexte de bouleversements économiques et sociaux, l'OCIRV renforce la protection sociale complémentaire apportée aux familles. Ainsi, alors que la majorité civile est passée à 18 ans, les prestations destinées aux orphelins sont maintenues jusqu'à l'âge de 21 ans. L'OCIRV apporte également un soutien financier aux orphelins âgés de moins de 26 ans et tenus d'interrompre leurs études supérieures pour effectuer leur service national.

# 1976

LE CONCORDE  
EFFECTUE SON  
PREMIER VOL  
COMMERCIAL

PEUGEOT PREND  
LE CONTRÔLE  
DE CITROËN

DÉCRET ORGANISANT  
LE REGROUPEMENT  
FAMILIAL

CRÉATION  
DU LOTO

"LE TEMPS DE  
L'ÉGALITÉ :  
LES VEUF  
BÉNÉFICIENT  
DES MÊMES  
GARANTIES QUE  
LES VEUVES."



## DES INNOVATIONS TOUS AZIMUTS

Désormais, le décès de salariés dans les 12 mois précédant l'adhésion de leur entreprise est pris en compte par l'OCIRV. Cette mesure sera reconduite jusqu'en 1990. Dans le même temps, l'organisme innove aussi dans son fonctionnement interne, en créant la commission consultative des directeurs. Elle permet d'associer les institutions adhérentes aux questions susceptibles d'avoir une incidence sur la gestion et les questions techniques.



## UN INTÉRÊT GRANDISSANT POUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les années 1970 sont celles du changement de regard sur les salariés : il s'agit désormais de prendre soin de leur santé en s'intéressant à leur environnement professionnel. Pour preuve, la loi du 6 décembre 1976, relative à la prévention des accidents du travail. Elle prend en compte tout autant les locaux et les machines que les produits utilisés, et prévoit la formation des salariés à la sécurité sur leur propre poste. Six ans plus tard, ces avancées sont complétées par la mise en place des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), obligatoires dans toute entreprise d'au moins 50 salariés.

### Objectif prévention

Autre fait marquant : dans les années 70, les pouvoirs publics créent l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact). Sa mission ? Concevoir et diffuser, auprès des salariés, de leurs représentants et des directions, des méthodes et outils permettant de concilier qualité de vie au travail et performance économique. L'Anact est notamment engagée dans la promotion de la santé, en particulier les troubles musculosquelettiques, les risques psychosociaux et l'usure professionnelle.

1978  
1987

**REPRÉSENTANT  
PRÈS DE 15 M€  
EN 1984,  
LES COTISATIONS  
AUGMENTENT  
PROGRESSIVEMENT.**

Elles vont dépasser  
181 M€ en 2016.

# 1979

PLAN DE  
REDRESSEMENT DE  
LA SIDÉRURGIE /  
MARCHE DES  
SIDÉRURGISTES  
À PARIS

SECOND CHOC  
PÉTROLIER

OPÉRATION  
« UN BATEAU POUR  
LE VIETNAM »

**"PRÈS D'UNE  
CENTAINE DE  
VEUFS SONT  
DÉJÀ COUVERTS  
PAR LES  
PRESTATIONS  
DE L'OCIRV -  
CONTRE PRÈS DE  
3 000 VEUVES."**



## SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC AU VEUVAGE

À l'époque, on compte trois millions de veuves en France, dont 500 000 sont âgées de moins de 60 ans. Bien souvent, ces femmes et leur famille vivent des situations financières difficiles. L'OCIRV décide alors de contribuer à la reconnaissance publique de ce problème, en organisant un premier colloque sur le sujet, présidé par Monique Pelletier, ministre de la Condition féminine.

# 1983

ENTRÉE EN VIGUEUR  
DE LA RETRAITE  
À 60 ANS

LOI SUR L'ÉGALITÉ  
PROFESSIONNELLE  
DES HOMMES ET  
DES FEMMES

LE TGV RELIE  
PARIS À LYON EN  
DEUX HEURES

## UNE ÉTAPE MAJEURE DANS LES GARANTIES

Apporter un soutien financier au cursus scolaire des enfants d'un salarié décédé : c'est pour répondre aux attentes des parents que l'OCIRV conçoit la rente éducation. Comme l'ensemble des garanties, cette prestation innovante est proposée dans le cadre des contrats collectifs.

**"LA PROTECTION  
DES FAMILLES PASSE  
DÉSORMAIS PAR  
L'ACCOMPAGNEMENT  
DE LA SCOLARITÉ  
DES ENFANTS."**



# 1984

LOI SAVARY SUR  
L'ENSEIGNEMENT,  
VISANT À FUSIONNER  
PUBLIC ET PRIVÉ  
(MANIFESTATIONS +  
DÉMISSION DU  
GOUVERNEMENT)

DÉCÈS DE MICHEL  
FOUCAULT

NAISSANCE  
DE CANAL+

JACQUES DELORS  
EST PRÉSIDENT DE  
LA COMMISSION  
EUROPÉENNE

## L'ANNÉE DU RENOUVEAU

Nouveau sigle mais aussi nouveau nom, avec l'adoption de la dénomination OCIRP (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance), plus conforme à la réalité des activités : 1984 signe une étape majeure dans l'histoire de l'Organisme, qui rassemble alors 35 institutions adhérentes. La même année, l'OCIRP élargit le champ de son action en proposant la mise en place de ses garanties par les conventions et accords collectifs de branche professionnelle. Deux nouvelles commissions voient également le jour : la première dédiée aux partenaires sociaux, et la seconde chargée de réfléchir au développement d'une action sociale spécifique.

Intégrant l'évolution des comportements sociaux et familiaux, l'OCIRP vit avec son temps : l'Organisme reconnaît, pour l'ouverture des droits à prestation, le concubinage d'une durée minimale de dix ans.

"L'OCIRV  
DEVIENT L'OCIRP :  
UN CHANGEMENT  
DE NOM QUI RÉPOND  
AUX ÉVOLUTIONS  
DE SES ACTIVITÉS."



# 1986

CRÉATION DU CENTRE  
TECHNIQUE DES  
INSTITUTIONS DE  
PRÉVOYANCE (CTIP)

PLAN DE  
REDRESSEMENT  
DE LA SÉCURITÉ  
SOCIALE DE PHILIPPE  
SÉGUIN

INAUGURATION DE  
LA CITÉ DES SCIENCES  
ET DE L'INDUSTRIE  
DE LA VILLETTE

EXPLOSION D'UN  
RÉACTEUR NUCLÉAIRE  
À TCHERNOBYL

**"LA SOUSCRIPTION  
DES CONTRATS SE  
FAIT SANS EXCLUSION  
NI SÉLECTION MÉDICALE,  
EN TENANT COMPTE DE  
TOUTES LES SITUATIONS  
FAMILIALES."**

## L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVOYANCE

Renforcer les droits et la sécurité apportés aux bénéficiaires est une priorité constante pour l'OCIRP. En près de 20 ans d'existence, l'organisme n'a pas cessé d'innover en ce sens. Désormais, en cas de rupture du contrat de travail, le salarié continue d'être garanti pendant la période d'indemnisation chômage. Si son entreprise se révèle insolvable, le précompte des cotisations suffit à justifier de la garantie, et la rente est toujours versée. Enfin, la défaillance de l'entreprise n'a pas d'effet sur la revalorisation des prestations versées par l'OCIRP.



## LA SITUATION DES VEUVES DANS LE MONDE

Le colloque organisé par l'OCIRP en 1979 a permis de sensibiliser le grand public et les médias aux conséquences économiques et sociales du veuvage. Plus récemment, en 2011, la Journée internationale des veuves a été lancée le 23 juin. L'enjeu : une meilleure défense de leurs droits, partout dans la société.

Et notamment disposer de statistiques éclairantes pour les accompagner dans les meilleures conditions au niveau national et prendre en compte la diversité des situations personnelles. La société civile et les autorités nationales font de la situation des veuves un sujet encore trop peu visible. Nos sociétés et les mentalités doivent encore évoluer. L'OCIRP y travaille jour après jour.



1988  
1997

**EN 1988,  
PRÈS DE 122 000  
ENTREPRISES  
FONT CONFIANCE  
À L'OCIRP.**

Leur nombre atteint  
1,4 million en 2016.

# 1988

LOI RELATIVE À  
LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE

INAUGURATION  
DE LA PYRAMIDE  
DU LOUVRE

CRÉATION DU RMI

LIBÉRATION  
DES TROIS OTAGES  
FRANÇAIS DÉTENUS  
AU LIBAN

## LE DÉVELOPPEMENT DES GARANTIES

L'OCIRP renforce son accompagnement en ajoutant un volet social aux garanties de rentes conjoint et éducation. Il s'agit d'un numéro d'appel gratuit « Allô OCIRP », d'une brochure *En cas de veuvage*, utiles aux démarches après un deuil et d'une aide à la réinsertion professionnelle, en partenariat avec le CNIDFF\*.

\*Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles.

# 1991

CRÉATION DE  
LA CONTRIBUTION  
SOCIALE GÉNÉRALISÉE

LOI SUR  
L'ACCESSIBILITÉ  
DES LOGEMENTS ET  
LIEUX PUBLICS PAR  
LES PERSONNES  
HANDICAPÉES

PREMIÈRES  
INCULPATIONS DANS  
L'AFFAIRE DU SANG  
CONTAMINÉ

RÉDUCTION DU  
SERVICE MILITAIRE  
À 10 MOIS

## UNE MISSION RECONNUE

Le rapport de la Mission Retraites, plus connu sous le nom de rapport Cottave, confirme que le veuvage et notamment les difficultés rencontrées par les conjoints des salariés décédés, nécessite un régime de protection sociale adapté. La mission assignée par les partenaires sociaux à l'OCIRP est ainsi clairement reconnue.

Sur le plan des prestations, 1991 marque une nouvelle avancée avec le maintien de la rente OCIRP en cas de remariage du conjoint.

**"EN CINQ ANS,  
LE NOMBRE  
DE COTISANTS  
A DOUBLÉ POUR  
DÉPASSER  
LE MILLION."**

# 1993

OUVERTURE DU  
MARCHÉ UNIQUE  
EUROPÉEN

ÉLECTIONS  
LÉGISLATIVES  
ET SECONDE  
COHABITATION

SUICIDE DE PIERRE  
BÉRÉGOVOY

PREMIER TROPHÉE  
JULES-VERNE

## COMPRENDRE LES BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les allocataires ? C'est pour le savoir, et ainsi mieux appréhender leur situation de vie et cerner leur problématique, que l'OCIRP engage une première enquête. Les résultats permettront d'enrichir la politique d'action sociale. Cela se concrétise notamment par la publication de *Reconstruire, Guide des démarches à accomplir après la perte de son conjoint*, qui rassemble l'ensemble des informations utiles et conseils pratiques.



"CHAQUE  
ALLOCATAIRE  
BÉNÉFICIE  
DÉSORMAIS  
D'UN CONTRAT  
DE PROTECTION  
JURIDIQUE."

## LE TEMPS DE L'UNION

Avec la loi du 8 août 1994, la séparation juridique des activités retraite et prévoyance redessine le paysage de la protection sociale complémentaire. Une nouvelle forme de structure en découle : l'Union d'institutions de prévoyance, statut adopté par l'OCIRP.

Deux ans après l'Agirc, l'Arrco modifie les conditions d'âge de la réversion ; le seuil - 50 ans - est repoussé à 55 ans. L'OCIRP décide d'instaurer une rente relais qui assure des revenus au conjoint jusqu'à ses 60 ans, et au minimum pendant cinq ans. Autre évolution notable : la durée de vie commune, prévue en cas de concubinage pour bénéficier d'une rente, passe de dix à deux ans.

# 1995

ATTENTAT À  
LA STATION  
SAINT-MICHEL  
DU RER

INAUGURATION  
DE LA BIBLIOTHÈQUE  
NATIONALE DE FRANCE  
(BNF)

BAISSE DES CHARGES  
SOCIALES POUR  
LES BAS SALAIRES

GRANDS MOUVEMENTS  
DE GRÈVE CONTRE  
LE PROJET  
DE RÉFORME  
DE LA SÉCURITÉ  
SOCIALE

# 1997

CRÉATION DES  
EMPLOIS-JEUNES

DÉCÈS DU  
COMMANDANT  
COUSTEAU

DÉCÈS DE LADY  
DIANA À PARIS

SUSPENSION DE  
LA CONSCRIPTION  
EN FRANCE,  
RÉPLACÉE PAR  
LA JOURNÉE D'APPEL  
DE PRÉPARATION  
À LA DÉFENSE

**"LES POUVOIRS  
PUBLICS METTENT  
EN PLACE  
LA PRESTATION  
SPÉCIFIQUE  
DÉPENDANCE  
(PSD)."**



## UN LIEU D'ACCOMPAGNEMENT

Pour plus de souplesse dans l'offre de prévoyance, les garanties OCIRP comportent désormais plusieurs choix possibles. Elles prévoient notamment le versement d'un capital supplémentaire pour les célibataires, veufs et divorcés, des options prédécès et la combinaison de rentes temporaires et viagères. L'action sociale innove également avec l'ouverture d'un lieu d'accompagnement, Dialogue & Solidarité, destiné aux personnes en situation de veuvage. Grâce à des groupes de parole, elles peuvent échanger sur leurs difficultés - et ainsi mieux les surmonter.



## LA LOI ÉVIN : AMÉLIORER LA PROTECTION DES SALARIÉS

La loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989, dite loi Évin, prévoit la possibilité de maintenir les garanties collectives en cas de rupture du contrat de travail. Celles-ci peuvent être conservées sans condition de durée : il suffit que l'ancien salarié en fasse la demande dans les six mois qui suivent son départ de l'entreprise. Il doit alors s'acquitter du montant de la cotisation, sachant que celle-ci ne peut pas être supérieure de plus de 50 % aux tarifs appliqués aux salariés actifs.

### De nouvelles règles pour les organismes de prévoyance

Autre évolution législative, pour des anciens salariés qui bénéficient d'une rente d'incapacité de travail ou d'invalidité, ainsi que des ayants droit d'un salarié décédé : le maintien de l'indemnisation des frais liés à une maladie, une maternité ou un accident. La loi Évin modifie également les règles de fonctionnement des organismes de prévoyance. Pour l'OCIRP, quelles conséquences ?

La transformation de sa gestion. Réalisée jusqu'ici en répartition, elle adopte désormais la technique du provisionnement des engagements.

1998  
2007

**ON COMPTE  
ENVIRON 15 000  
BÉNÉFICIAIRES  
DE RENTES  
OCIRP EN  
2000.**

Ils sont près du double  
en 2016.

# 1999

RAPPORT CHARPIN  
SUR L'AVENIR  
DES RETRAITES

UNE ÉCLIPSE TOTALE  
DU SOLEIL SE PRODUIT  
DANS LE NORD DE  
LA FRANCE

OUVERTURE  
DU CENTRE  
D'HÉBERGEMENT DE  
SANGATTE DESTINÉ  
AUX RÉFUGIÉS

NAUFRAGE DE L'ERIKA,  
PROVOQUANT  
UNE MARÉE NOIRE  
SUR LA CÔTE  
ATLANTIQUE

## S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

Sécuriser la protection sociale des familles : cet objectif sans cesse renouvelé se traduit par de nouvelles gammes de rentes de conjoint. Celles-ci peuvent être maintenues après la résiliation du contrat d'entreprise ou la rupture du contrat de travail.

L'année 1999 est marquée par une avancée sociétale majeure : la création du Pacte civil de solidarité (Pacs). L'OCIRP intègre cette évolution dans les garanties de rente de conjoint, qui bénéficient désormais à la personne pacsée, sans distinction de sexe.



## DU NOUVEAU DANS L'ACTION SOCIALE

La loi du 4 décembre 2001 aligne les droits des enfants adultérins sur ceux des enfants naturels. L'OCIRP n'opérait plus cette distinction depuis dix ans dans ses produits, pour répondre aux besoins du plus grand nombre.

En ce début de millénaire, les contrats évoluent pour offrir une prise en charge globale des personnes endeuillées : numéro d'appel gratuit, soutien dans les espaces Dialogue & Solidarité, contrat de protection juridique, guide *Reconstruire* et accompagnement individualisé vers l'emploi.

**"OFFRIR UNE PRISE  
EN CHARGE GLOBALE  
DES PERSONNES  
ENDEUILLÉES."**

# 2001

LA CMU CONCERNE  
5 MILLIONS DE  
PERSONNES

MISE EN PLACE  
DES 35 HEURES

DÉCÈS DE  
CHARLES TRENET

PREMIÈRE ÉDITION  
DE LOFT STORY

# 2004

RÉFORME  
DU DIVORCE

L'EUROPE COMPTE  
25 ÉTATS MEMBRES

CRÉATION,  
À LA SUITE  
D'UNE CANICULE  
MEURTRIÈRE, DE  
LA JOURNÉE  
DE SOLIDARITÉ  
POUR LES  
PERSONNES ÂGÉES

FERMETURE  
DE LA DERNIÈRE  
MINE DE CHARBON

## RÉPONDRE À LA DÉPENDANCE ET AU HANDICAP

À la demande d'institutions membres, l'OCIRP développe un nouveau contrat collectif apportant une rente en cas de dépendance. Autre innovation : la garantie Dépendance prévoit une prestation d'assistance : service de renseignements téléphoniques, aide à la prévention de la perte d'autonomie et accompagnement en cas de dépendance d'un proche. Après plusieurs mois d'étude, l'OCIRP présente une nouvelle garantie, prévoyant une rente pour l'enfant handicapé après le décès d'un parent.



**"POUR CONTRIBUER  
AU DÉBAT PUBLIC,  
UN COLLOQUE EST  
ORGANISÉ SUR LE  
THÈME DE LA FAMILLE,  
LES RISQUES DE  
LA VIE, LES RÉPONSES  
DE LA PRÉVOYANCE."**

## LE SOUTIEN AUX ENFANTS, UN ENJEU MAJEUR

La perte d'un parent a un impact direct sur l'ensemble des pans de la vie des enfants, scolarité comprise. L'OCIRP complète sa gamme de services par une nouvelle prestation : le soutien scolaire, proposé à tout enfant titulaire d'une rente éducation ou tout enfant à charge d'un bénéficiaire de rente de conjoint.

Dans un souci d'information et de simplification pour les équipes commerciales des organismes de prévoyance membres, un nouvel outil voit le jour : Simpliciel, qui permet d'établir une simulation de la rente dépendance et une tarification des rentes éducation et conjoint.

# 2006

LA CONFÉRENCE DE  
LA FAMILLE TRAITE  
DE LA SOLIDARITÉ  
INTERGÉNÉRATIONNELLE

LE PROJET DE  
CONTRAT PREMIÈRE  
EMBAUCHE EST  
RETIRÉ SOUS  
LA PRESSION  
DES MANIFESTANTS

FORTE AUGMENTATION  
DU NOMBRE DES  
NAISSANCES

INAUGURATION  
DU MUSÉE DU  
QUAI BRANLY

# 2007

UNE CÉRÉMONIE  
DES JUSTES EST  
ORGANISÉE AU  
PANTHÉON

FUNÉRAILLES  
OFFICIELLES DE  
L'ABBÉ PIERRE  
À NOTRE-DAME-  
DE-PARIS

LES ENFANTS  
DE DON QUICHOTTE  
INSTALLENT  
DES TENTES  
LE LONG DU CANAL  
SAINT-MARTIN,  
À PARIS

LANCEMENT  
DU TGV EST

## UNE NOUVELLE IMAGE

Nouveau logo, nouvelle signature et nouvelle image : la quarantième année de l'OCIRP est celle de la communication. Pour la première fois de son histoire, l'Organisme s'adresse directement aux actifs, décideurs et chefs d'entreprise avec deux campagnes de presse, relayées par une présence renforcée sur Internet. L'ambition du site : apporter, à chaque public, les informations qu'il recherche.

**"ENSEMBLE, UNE VOLONTÉ  
DE CROISSANCE SOUTENUE  
DANS UN CADRE MAÎTRISÉ :  
L'OBJECTIF DU PLAN  
D'ENTREPRISE 2007-2011  
DE L'OCIRP."**



## CHANGER DE REGARD SUR LE HANDICAP

Égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté : la loi du 12 février 2005 affirme et renforce des principes forts au bénéfice des personnes en situation de handicap - 12 millions de Français, d'après les données de 2015 établies par l'Insee. Elle traduit, d'un point de vue légal, les objectifs posés par les pouvoirs publics : l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation, emploi, transports...); le droit à compensation des conséquences du handicap ; ou encore la création des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

### **Affirmer la non-discrimination**

Parmi les autres avancées notables, on peut citer la distinction entre handicap psychique et handicap mental, ouvrant à une différenciation de la prise en charge. La loi inscrit également le principe de non-discrimination.

Onze ans après ce cadre législatif ambitieux, celui-ci évolue encore pour renforcer les droits des personnes en situation de handicap : l'accessibilité sur Internet, et l'alignement des droits dans la fonction publique sur ceux du secteur privé.

2008  
2017

**EN 2016,  
LE MONTANT  
DES PRESTATIONS  
VERSÉES  
S'ÉLÈVE À PRÈS  
DE 97 M€.**

30 ans plus tôt,  
il s'établissait  
à 6 M€.

# 2008

ENTRÉE EN VIGUEUR  
DE L'INTERDICTION  
DE FUMER DANS  
LES LIEUX PUBLICS

LA FRANCE PREND  
LA PRÉSIDENTIE  
DE L'UNION  
EUROPÉENNE

LE TOUR DE FRANCE  
EST MARQUÉ PAR  
DES SCANDALES  
DE DOPAGE

DÉCÈS DE SŒUR  
EMMANUELLE

## MIEUX RÉPONDRE AU RISQUE DE DÉPENDANCE

La dépendance, ou perte d'autonomie, est un nouveau champ de la protection sociale. Un risque qui fait l'objet d'une journée dédiée, à l'initiative de l'OCIRP. Ce colloque deviendra un débat annuel sociétal.

L'Union met en place une garantie complète à l'intention des jeunes bénéficiaires de rente éducation : aide à l'orientation professionnelle et à la recherche d'emploi, soutien psychologique, mais aussi accompagnement à l'examen du permis de conduire.

## UNE FONDATION D'ENTREPRISE AU BÉNÉFICE DES ORPHELINS

L'OCIRP poursuit son partenariat avec les Éditions Autrement pour répondre, le plus concrètement possible, aux questions qui concernent ses principaux domaines d'intervention. Une volonté concrétisée par la publication de l'ouvrage collectif *Faut-il faire son deuil ? Perdre un être cher et vivre.*

2009 est également l'année de la création de la Fondation d'entreprise OCIRP « Au cœur de la famille ». Son objectif : renforcer l'action de l'OCIRP pour soutenir les familles face aux risques de la vie. La Fondation se préoccupe plus particulièrement des orphelins.

**"LA GARANTIE  
DÉPENDANCE CONNAÎT  
UNE ÉVOLUTION  
MAJEURE EN ASSURANT  
AUX SALARIÉS UN NIVEAU  
DE GARANTIE MINIMUM  
DÈS LEUR ADHÉSION  
AU CONTRAT."**

# 2009

UNE GRÈVE  
GÉNÉRALE TOUCHE  
LA GUADELOUPE,  
LA MARTINIQUE  
ET LA RÉUNION

LA VAGUE DE FROID  
ALERTE L'OPINION  
SUR LE SORT  
DES SANS-ABRI

CONDAMNATION  
EN APPEL D'YVAN  
COLONNA POUR  
L'ASSASSINAT DU  
PRÉFET CLAUDE  
ÉRIGNAC

LE CRASH DU  
VOL AIR FRANCE  
RIO-PARIS DANS  
L'Océan Atlantique  
FAIT 228 VICTIMES

# 2011

MAYOTTE DEVIENT  
LE 101<sup>e</sup> DÉPARTEMENT  
FRANÇAIS

LIBÉRATION  
DES JOURNALISTES  
HERVÉ GHESQUIÈRE  
ET STÉPHANE  
TAPONIER, APRÈS  
547 JOURS DE  
CAPTIVITÉ EN  
AFGHANISTAN

**"VALORISER LES ACTIONS  
INNOVANTES AU SERVICE  
DES PERSONNES HANDICAPÉES :  
C'EST L'AMBITION DU PRIX  
OCIRP ACTEURS ÉCONOMIQUES  
& HANDICAP."**



## SOUTENIR LA RECHERCHE MÉDICALE

Une approche globale du handicap nécessite aussi de soutenir les avancées scientifiques. L'OCIRP s'engage auprès de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière, ICM, par une convention de mécénat dédiée à la recherche sur la sclérose en plaques et l'épilepsie. Un partenariat l'associe également à la Firah, la Fondation internationale de recherche appliquée sur le handicap. Désormais, l'association créée par l'OCIRP, Dialogue & Solidarité, dispose de 12 lieux d'accueil à destination des personnes veuves, contre deux en l'an 2000.

# 2016

ADOPTION PAR  
L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE DU  
PROJET DE LOI  
SUR L'ÉGALITÉ  
HOMMES-FEMMES  
DANS LES  
ENTREPRISES

PATRICK MODIANO  
REÇOIT LE PRIX NOBEL  
DE LITTÉRATURE

PREMIÈRES  
MANIFESTATIONS  
CONTRE LE PROJET  
D'AÉROPORT DE  
NOTRE-DAME-  
DES-LANDES

## UNE QUALITÉ RECONNUE

L'OCIRP bénéficie désormais de la certification ISO 9001 : 2015. Délivrée par l'Afnor (Association française de normalisation), elle reconnaît le système de management de la qualité mis en place par l'Organisme - améliorer, en permanence, la satisfaction des clients et apporter des produits et services conformes à leurs besoins.

Une nouvelle évolution de la garantie dépendance en atteste : le contrat d'assistance prévoit un ensemble de services aux salariés aidants (aide à domicile, portage de repas, soutien psychologique, garde de la personne à son domicile, etc.).



# 2017

CENTENAIRE DE  
LA BATAILLE DU  
CHEMIN DES DAMES

EMMANUEL MACRON  
EST ÉLU PRÉSIDENT  
DE LA RÉPUBLIQUE

LA VILLE DE PARIS  
EST CANDIDATE AUX  
JEUX OLYMPIQUES  
D'ÉTÉ DE 2024

**"LA VOLONTÉ DE  
CONSTRUIRE UNE  
NOUVELLE ÉTAPE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DE L'OCIRP, DANS  
LE RESPECT DE  
SES VALEURS ET  
DE L'ESPRIT  
DES FONDATEURS."**

## CAP SUR L'AVENIR

2017 est une année importante pour l'OCIRP, qui célèbre ses 50 ans d'expérience. Une année qui marque aussi les premières concrétisations du plan d'entreprise 2014-2019, « Cap OCIRP 2019 ». Dans un contexte de profondes mutations - une concurrence accrue, des changements sociétaux importants ou encore la révolution numérique - l'OCIRP pose les jalons des prochaines années en privilégiant quatre enjeux : assurer sa pérennité en renforçant les liens avec le monde de la prévoyance, rester un acteur innovant de la protection sociale, être force de propositions sur les risques de la vie, et privilégier la recherche de performance.



## FAMILLE(S) : DIX ANS D'ÉVOLUTIONS LÉGALES ET SOCIÉTALES

Plus d'une vingtaine de lois dédiées, de près ou de loin, à la famille dans ses multiples dimensions - de la protection de l'enfance à l'égalité entre femmes et hommes - ont été votées entre 2008 et 2017. En voici deux qui, parmi d'autres, ont marqué la décennie.

### **Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 : répondre aux enjeux générationnels**

Le proche aidant est désormais reconnu grâce à la loi ASV (adaptation de la société au vieillissement). Il dispose notamment d'un droit au répit, financé à hauteur de 500 € par an. Autre avancée : la revalorisation des plafonds de l'allocation personnalisée d'autonomie. La loi crée également le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, dont l'une des missions est de réfléchir aux évolutions de l'assurance et de la prévoyance en matière de dépendance.

### **Loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 : reconnaître toutes les familles**

La loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe a accordé des droits identiques aux couples homosexuels et hétérosexuels, notamment sur l'adoption et le statut de conjoint survivant. Plusieurs dispositions concernent l'ensemble des familles : l'encadrement du choix du nom de l'enfant, biologique ou adopté, ou le statut du parent social.

## UN NOUVEAU LOGO POUR UNE NOUVELLE PAGE DE L'HISTOIRE DE L'OCIRP

### Une identité renouvelée

Moderne, élégant, lumineux... Le nouveau logo de l'OCIRP « protéger, agir, soutenir », restitue la dynamique dans laquelle est lancé l'Organisme. L'apport graphique de ce nouveau logo se niche dans une lettre. Le 'i' de l'OCIRP, se transforme en silhouette humaine épurée, à peine esquissée : un signe suffisant pour exprimer tout ce que l'OCIRP et ses valeurs ont d'humain, de solidaire et de bienveillant. L'Homme au centre de l'OCIRP, ce n'est pas seulement un accident typographique, mais l'expression symbolique d'une vocation, d'une histoire, d'une action.

### Une signature qui va à l'essentiel

Les trois missions de l'OCIRP sont énoncées dans la signature sans fioritures. À l'infinif, afin d'exprimer une volonté constante et la mobilisation vers un but. Ce n'est pas par hasard si le verbe agir se trouve sous le 'i' du logo transformé en personnage pour mieux souligner le rôle humain de l'OCIRP. Le rôle des verbes d'action seuls, sans complément et sans qualificatif est un choix. Faire avant de dire. C'est un peu l'histoire de l'organisme qui s'exprime là. Ces trois verbes évoquent l'engagement, et l'injonction d'avoir à en faire toujours plus, et encore mieux.



**MERCI à tous  
les collaborateurs  
de l'OCIRP.**



1967/1987



1987/2007



**OCIRP**  
unis par excellence

2007/2017



2017

## LA PRÉSIDENTE PARITAIRE DE L'OCIRP DE 1967 À 2017

- 1968 à 1973 : M. Jean Dostes et M. Louis Pautet  
1973 à 1976 : M. Jean Dostes et M. Louis Vienne  
1976 à 1985 : M. Louis Vienne et M. André Menat puis  
M. Antoine Faesch  
1985 à 1997 : M. Antoine Faesch et M. Robert Michard  
1997 à 2003 : M. Antoine Faesch et M. Stéphane Dacquin  
2003 à 2005 : M. Stéphane Dacquin et M. Bernard Devy  
2005 à 2007 : M. Bernard Devy et M. Antoine Martinez  
2007 à 2009 : M. Antoine Martinez et M. Bernard Devy  
2009 à 2011 : M. Bernard Devy et M. Michel Keller  
2011 à 2013 : M. Michel Keller et M. Bernard Devy  
2013 à 2015 : M. Bernard Devy et M. Michel Keller  
2015 à 2017 : M. Jean-Louis Peyrude et M. Philippe Pihet

## LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'OCIRP

- 1967 à 1982 : M. Roger Zentar  
1983 à 1992 : M. Jean-Paul Benoit  
1992 à 2002 : M. Pierre Vionnet  
2002 à 2017 : M. Francis Bloch

L'OCIRP protège les familles face aux risques du décès et de la perte d'autonomie, dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou d'accords de branche professionnelle. C'est une structure paritaire qui unit des organismes de prévoyance diffusant ses garanties.

## LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE, MEMBRES DES GROUPES PARITAIRES DE PROTECTION SOCIALE

AG2R LA MONDIALE • AGRICA • APICIL • AUDIENS •  
B2V • HUMANIS • IRCM • KLESIA • LOURMEL •  
MALAKOFF MÉDÉRIC

## LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

ANIPS • APGIS • CAPSSA • CIPREV • KERALIS • IPBP •  
IPECA PRÉVOYANCE • IPSEC (GROUPE HUMANIS) •  
UNIPRÉVOYANCE

## ET LES PARTENAIRES

IDENTITÉS MUTUELLE • MUTEX • UNMI



Le Conseil d'administration de l'OCIRP - mai 2017

Une publication de l'OCIRP, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance, régi par le Code de la Sécurité sociale. Conception et réalisation : OCIRP & **4vents**group - Crédits photos : Philippe Chagnon, Augustin Détienne, Vincent Pancol, iStock et photo appartenant au domaine public : *The Allied Campaign in North-west Europe*. Imprimé en France par Graph 2000 - juin 2017.

**OCIRP**  
protéger. agir. soutenir

Union d'institutions de prévoyance à gestion paritaire, régie par le Code de la Sécurité sociale  
17, rue de Maignan - CS 50 003 - 75008 PARIS - Tél. : 01 44 56 22 56 - [ocirp.fr](http://ocirp.fr)